AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-6-73 541998

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57 (80)22.19.38

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

ABONNEMENT ANNUEL 30 Frs

25 juin 1973

Supplément N° 3 au bulletin 153 - Juin 1973

VIGNE

Mildiou : Le traitement conseillé le 14 juin et applicable avant le 21 a assuré la protection prévue, mais les précipitations du 20 ont localement pu gêner son exécution ou provoqué son "lessivage" (JURA et SAONE et LOIRE notamment).
De nouvelles pluies survenues les 22, 23 et 24 juin, provoquant un fort abaissement des températures ont en outre permis de nouvelles contaminations à partir des taches existantes.
Un nouveau traitement est conseillé en toutes régions. Ce traitement, appliqué sur vignes rognées ou tout au moins relevées, et après floraison, doit être effectué avec un grand soin, en vérifiant le calcul des concentrations de bouillie, et en s'assurant du volume de bouillie réparti à l'hectare.
La végétation, bien développée, nécessite une pulvérisation soignée et une excellente répartition du fongicide, en vue d'assurer la protection du feuillage et surtout des jeunes grappes.
Au besoin, diminuer la largeur de la bande traitée, lors d'un passage dans les vignes ayant une forte végétation (Mâconnais et Beaujolais) de façon à ce que le liquide pulvérisé pénètre à l'intérieur des ceps.
Recourir de préférence à l'emploi d'organo-cupriques ou de produits cupriques, sauf dans les vignes encore au stade de la floraison où il est recommandé d'utiliser un fongicide de synthèse.
La surveillance des "plantes" (jeunes vignes) est recommandée. Envisager éventuellement des traitements supplémentaires.

Les modalités suivantes sont préconisées :

- dès réception : JURA, COTE DE NUITS (Vignes inondées et ravinées, lors de l'orage du 13 juin) NIEVRE.
- avant le 29 juin : COTE-D'OR, SAONE et LOIRE, BEAUJOLAIS
  YONNE (en vue de couvrir à ce stade sensible de végétation).

N. B. En cas de foyers : traiter dès réception, et le renouveler selon les modalités ci-dessus

Botrytis : Les conditions sont favorables à l'installation de la maladie. Un premier traitement doit être envisagé ; en fonction du développement des grappes. Certains produits ont un mode d'action qui permet leur utilisation actuellement. (Consulter les notices des firmes).
Sont en autorisation provisoire de vente : bénomyl, captane, dichlofluanide, folpel, méthyl-thiophanate, thirame, aux doses préconisées par les fabricants.

OIDIUM : La lutte contre cette maladie nécessite une vigilance accrue. Du fait de l'abaissement des températures constatées , et si celui-ci persiste au moment du traitement, renforcer la dose en respectant les prescriptions des fabricants.

COCHYLIS - EUDEMIS - PYRALE : rappel des notes précédentes. En cas de dégâts constatés, utiliser un insecticide à action curative (type parathion).
Le vol de tordeuses se poursuivant dans la Nièvre, effectuer à nouveau le traitement préconisé (Vallée de la Loire).
N. B. Renouvellement après pluies
Si peu après l'exécution du traitement, une pluie survient (15 à 20 mm de pluie violente ou 25 mm de pluie modérée) renouveler le traitement, en respectant les délais indiqués.

P. 413

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

Pou de San José : Les sorties des premières larves mobiles se produisent actuellement. Ce stade étant le plus favorable pour lutter contre ce dangereux ennemi des arbres fruitiers, nous rappelons que le traitement contre cette cochenille est rendu obligatoire en zone contaminée et de protection par l'arrêté ministériel du 29 mai 1948 publié au Journal Officiel du 4 juin 1948.

Les produits à utiliser sont :

Oléoparathion contenant 30 g de Matière Active à raison d'un litre pour 100 l d'eau
Parathion émulsion contenant 25 g de matière active par Hl d'eau
Methidathion contenant 80 g de matière active par Hl d'eau.

Toutefois les traitements des Cassissiers - Groseilliers devront cesser 15 jours avant la récolte. Utiliser pour ces pulvérisations des produits ne tachant pas les fruits.

Observations : Nous rappelons qu'après une grêle, la cicatrisation des plaies pourra être accélérée par une pulvérisation effectuée dans les 24 heures avec un fongicide organique tel que captane, phaltane, etc...

Carpocapse des Pommes et Poires La protection des fruits doit être assurée par des applications qui seront renouvelées tous les 12 à 15 jours compte tenu de la remanence des insecticides. Les traitements devant être par ailleurs répétés en cas de chute d'eau abondante.

Oïdium du Pommier : Surveiller les variétés sensibles et traiter en cas de besoin.

Mouche de la Cerise : Nous vous rappelons notre bulletin 2/153 du 14 juin.

POMME DE TERRE

Mildiou : Le temps est favorable à la maladie, un nouveau traitement est conseillé ; ajouter à la bouillie un insecticide si les jeunes larves de doryphore sont nombreuses.

ARBUSTES A PETITS FRUITS

Oïdium Américain du groseillier sur cassissier : Un deuxième traitement est préconisé.

Didymella du framboisier : Les premières taches ont été trouvées. Les projections étant toujours nombreuses, une nouvelle application est conseillée et devra viser la base des jeunes pousses.

HOUBLON (Note VII)

Mildiou :Continuer d'assurer la protection du feuillage - Eliminer consciencieusement les pousses atteintes par le mildiou - Augmenter la dose de produit en cas d'attaque du mildiou et utiliser de préférence un oxychlorure de cuivre en renouvelant le traitement 4 à 5 jours après.

Dernière note : Supplément N° 2 au Bulletin 153

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET